

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est l'Association Momentanée M&P, représentée par Monsieur BOUSEREZ Maxime, dont les bureaux se trouvent Chaussée de Wavre 373 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Louvain, 203 - 207 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°210N, 212Y8.

La demande concerne la construction de 2 immeubles à appartements avec commerce au rez-de-chaussée, sur une parcelle traversante, et présentant les caractéristiques suivantes :

- 21 emplacements de parking + 3 pour motos et emplacement pour 32 vélos
- acquisition d'une portion de terrain communal pour la création d'espaces extérieurs, av. des Acacias.
- aménagement de l'espace public et des trottoirs, av. des Acacias, pour l'accès aux appartements.

Du côté de la chaussée de Louvain:

- surface commerciale de +/- 100m² et 3 appartements. Gabarit rez+1+toit avec sous-sol.
- parement de briques rosées et rouges + enduit claire (ex. RAL 9001, 9002), soubassement en pierre bleue + menuiseries en pvc gris et aluminium,
- toiture à versants en ardoises de teinte gris foncé ou gris zinc,

Du côté de l'avenue des Acacias :

- 10 appartements, dont un accessible pour pmr. Gabarit rez+2+toiture engagée, niveau semi-enterré et niveau parking.
- parement en briques, zinc gris en façades, soubassements en briques gris foncé,
- toitures à versants en ardoises, en tuiles et en zinc. Menuiseries en aluminium de teinte grise,

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-1. § 1er. 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 ;
- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Art. R.IV.40-2. § 1er. 3° la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est inférieure à quatre cent mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Art. R.IV.40-1. § 1er. 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) ;
- Les 14, 24 et 28 octobre ainsi que le 7 novembre 2019 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous à l'adresse suivante : place des Carmes 8 au 1er étage à 1300 Wavre).

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 11 octobre 2019 et clôturée le 12 novembre 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be
- remises auprès du Service de l'Urbanisme dont les bureaux se trouvent Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique relative au dossier n° 19/241.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame Gilleman ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre, le 12 novembre à 11h30.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Gilleman dont le bureau se trouve place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

A Wavre, le 30 septembre 2019